

Service de la protection sociale

l'assistante sociale de votre secteur.

Commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap

de la Nouvelle-Calédonie CEJH-NC

Délibération modifiée n° 122 du 26 septembre 2005



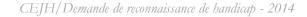
Besoins Educatifs Particuliers

→

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA SITUATION DE HANDICAP D'UN ENFANT (1ère demande ou renouvellement)

Ce document est également utilisé dans le cas où vous demandez la révision de la situation de votre enfant.

N° de dossier CEJH* _ _ _		Réservé à la CEJH		
*Si votre enfant en a déjà un		Date de réception	:	
RENSEIGNEMENTS RELATIFS	A L'ENFA	<u>NT</u>		
Nom, prénom	à			
Nationalité:	Sexe:	☐ masculin	☐ féminin	
Adresse de résidence de l'enfant (si l'adresse est différente de celle des parents)				
Ecole/établissement scolaire fréquenté				
Etablissement spécialisé fréquenté				
MOTIF(S) DE LA DEMANDE Motifs ne nécessitant pas de	e plan d'acco	ompagnement n	versonnalisé	
☐ Demande de reconnaissance de ha	_	anpugnement p		
	☐ Renouvell	ement	☐ Réévaluation	
☐ 1/3 temps supplémentaire pour les	examens	□ orie	ntation en milieu scolaire	
Motifs nécessitant un plan d	'accompagn	ement personna	alisé	
☐ demande d'accompagnement de vi				
➤ □ accompagnement de vie so	olaire			
➤ □ accompagnement de vie social				
accueil de jour en établissement sp				
hébergement en établissement / famille d'accueil				
☐ transport adapté				
aide aux frais supplémentaires				
☐ autres demandes, précisez		•••••	•••••	
			le formulaire de demande de Plan	
a Accompagnement Personnanse	(FAF). VOU	is pouvez le def	nander au secrétariat de la CEJH ou	



L'équipe technique de la CEJH-NC examine les aspects médicaux et sociaux, et en cas de scolarisation, les aspects scolaires et psychologiques.

Le feuillet médical est à faire renseigner par le médecin traitant de l'enfant (complété si nécessaire par des bilans spécialisés).

L'assistante sociale de votre secteur, ou celle de l'établissement secondaire où est scolarisé votre enfant le cas échéant, vous contactera pour un entretien.

Les évaluations scolaires et psychologiques seront effectuées dans l'établissement scolaire.

COUVERTURE SOCIALE DE L'ENFANT

N° CAFAT :	Nom de l'assuré : :
N° aide médicale :	Province::
Type de carte : □ A □ AH □ AB Votre enfant bénéficie-t-il d'un 100% longue malad	LM □ B □ C lie : □ OUI □ NON
N° MUTUELLE : Nom de la mutuelle :	Nom de l'assuré : :
PRESTATIONS FAMILIALES	
Si vous bénéficiez de prestations familiales ou de la caisse de prestations familiales:	l'allocation familiale de solidarité (AFS), veuillez cocher la
☐ AF CAFAT ☐ AF SOLIDARITE	☐ AF FONCTIONNAIRE
Nom, prénom du parent percevant les prestations :	······································
☐ Autre caisse (nom):	
Nom, prénom du parent percevant les prestations :	
DENICEICNIEWENTO DEL ATTECALIX DADE	NTC AUX DECDONGADI ECLECAUX
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX PARE	IN 15 ou AUX RESPUNSABLES LEGAUX
PERE ou RESPONSABLE LEGAL :	MERE ou RESPONSABLE LEGAL :
Nom, prénoms	Nom, prénoms
Date de naissance : / /	Date de naissance : / /
N° CAFAT :	N° CAFAT :
Téléphone	Téléphone
Autesse	Adresse (si différente de celle du père)
Commune	Commune
BP Commune	BP Commune

- La loi du pays n° 2009-2 du 7 janvier 2009 prévoit, sous conditions de ressources, une majoration des allocations familiales de solidarité et du complément familial des allocations familiales du régime des salariés, pour les enfants à charge dont le taux d'incapacité est au moins égal à 67% (AF CAFAT ou AFS).
- Pour les fonctionnaires, l'arrêté n° 2009-5275/GNC du 17 novembre 2009 prévoit, sous conditions de ressources, une majoration identique.

☐ Je demande à la CEJH de transmettre le nom de mon enfant au service de prestations familiales de la CAFAT.				
☐ Je suis informé(e) que si mon enfant bénéficie des allocations familiales FONCTIONNAIRE, je présenterai moi-même la carte de mon enfant au service approprié.				
☐ Je refuse que la CEJH transmette le nom de mon enfant à mon service de prestations familiales.				
Dans le cas d'une révision de la situation				
☐ Je suis informé(e) que si lors du réexamen de la situation, le taux de mon enfant est inférieur à 67%, il ne bénéficiera plus de la majoration du complément familial.				
* Si mon enfant est reconnu en situation de handicap, j'accepte que la CEJH transmette aux professionnels intervenant auprès de mon enfant (enseignant, prestataire de service, secrétaire de commission spécialisée) les informations susceptibles de favoriser sa prise en charge.				
Nom, prénom du demandeur				
père, mère, tuteur, autre-précisez				
A le / Signature :				
DIECEC A IOINIDDE ODI ICATOIDEMENIT				
PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT				
Pour la demande de reconnaissance de handicap : ☐ 1 photo d'identité				
□ pour une 1 ^{ère} demande, une copie du livret de famille ou de l'acte de naissance				
un justificatif de délégation d'autorité parentale ou de garde, le cas échéant				
Pour la demande de plan d'accompagnement personnalisé il convient d'ajouter les pièces suivantes :				
☐ le feuillet orange de renseignements nécessaires à l'élaboration du PAP, renseigné, daté et signé				
une copie du certificat de scolarité pour un majeur				

Les dossiers incomplets ne sont pas examinés par la CEJH-NC.

7 bis rue de la République – BP N4 – 98851 - NOUMEA cedex - Tel : 24 37 23 Fax : 24 22 17 Ce document renseigné, daté et signé est à déposer ou à renvoyer à la CEJH-NC

☐ une copie du titre de séjour en cas de nationalité étrangère

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la DASS-NC. Les données issues de ce formulaire seront traitées par voie informatique et seront communicables dans le respect des textes réglementaire en vigueur.